

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCQ Anne-Marie (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LABAT Gabrielle (pouvoir à Mme LACOSTE Hélène), Mme DANASTAS Elisa (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange)

EXCUSÉ : M. DELOT Philippe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUITARD Véronique.

Délibération n°73-09-26 : Finances - Fixation du tarif de l'éclairage du terrain de tennis

Madame la Maire indique que les travaux d'éclairage du terrain de tennis sont terminés.

Elle rappelle les échanges entre élus lors des questions diverses de la séance du Conseil municipal du 09 juin 2026 concernant la nécessité de fixer un tarif pour l'éclairage du tennis. Le tarif proposé serait de 5 € pour 1h30 d'éclairage.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Décide** de fixer le tarif d'éclairage du terrain de tennis à 5 € pour 1h30 d'utilisation.
- **Charge** Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique GUITARD



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

